

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 mai 2020

Quai de la Loire (Paris) : 80 personnes mises à l'abri

Afin d'assurer la protection sanitaire et de fournir des moyens de subsistance élémentaire aux populations les plus précaires et les plus démunies, les services de l'Etat en Île-de-France se mobilisent depuis le début de l'épidémie pour renforcer toutes les mesures de soutien à l'égard des publics vulnérables, en particulier les personnes à la rue. A ce titre, une nouvelle mise à l'abri de personnes en situation de rue a eu lieu ce jour quai de la Loire à Paris, la quatrième depuis le 16 mars.

Des capacités d'accueil d'urgence renforcées et des dispositifs complémentaires pour aider les personnes à la rue

En Île-de-France, l'Etat héberge actuellement **131 000 personnes** chaque soir dans des structures d'hébergement d'urgence. Face à l'épidémie du Covid-19, 8 600 places d'hébergement supplémentaires ont été ouvertes depuis mars pour les personnes en situation de rue. 5 000 places hivernales supplémentaires ont été maintenues ouvertes et le resteront jusqu'à la fin juillet.

Dix centres temporaires, soit 500 places, mobilisés pendant le confinement ont permis d'accueillir de manière simultanée les personnes testées positives au Covid-19 et dont l'état ne nécessitait pas une hospitalisation immédiate.

Enfin, un dispositif important **d'aide alimentaire** depuis le début du confinement et en concertation avec le secteur associatif est assuré. Dès le 20 mars, la distribution de tickets services financés par l'Etat a été assurée par tous les SIAO franciliens au profit de 2000 personnes hébergées à l'hôtel en situation d'urgence alimentaire. A partir du 27 mars, une nouvelle commande de l'Etat au niveau régional, pilotée par la Croix Rouge, a permis la distribution de tickets services supplémentaires pour couvrir les besoins de 38 000 personnes (familles hébergées à l'hôtel et ouvert aux familles de l'Europe de l'Est regroupées en campements) sur 15 jours à hauteur de 7€/jour. En avril, la DIHAL a également distribué en Île-de-France 1,8M de chèques services. La remise de ces tickets services s'est accompagnée de la distribution de produits de première nécessité pour les nourrissons. Au total, les aides mobilisées à ce titre depuis le 20 mars s'élèvent à 8,2 M€ pour l'Île-de-France.

Ces commandes de tickets services sont venues compléter l'aide alimentaire financée par l'Etat et les collectivités et ont été distribuées grâce aux associations et CCAS. A Paris, les points de distribution ont été augmentés afin d'être accessibles au plus grand nombre de personnes sans ressource.

Quatrième mise à l'abri depuis le 16 mars

Bien qu'une prise en charge sans précédent ait été engagée par l'Etat depuis le début de l'épidémie, un groupe de personnes sans domicile s'est installé dans la nuit du mardi 26 au mercredi 27 mars quai de la Loire à Paris.

« Nous avons été prévenu qu'un groupe de personnes avait été déposé avec des tentes quai de la Loire. J'ai donc demandé à mes services de les mettre à l'abri. » précise le préfet de région.

L'occupation du quai de la Loire met en péril la salubrité et la sécurité des occupants de ces campements, avec un risque particulier pour ces derniers de noyade.

Ainsi, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris de Paris, en lien avec la Ville de Paris et France Terre d'Asile et avec l'appui de la préfecture de Police, ont pris en charge 80 personnes (66 personnes en famille et 14 hommes isolés). Cette opération s'est déroulée sans incident.

Chacune des personnes concernées s'est vu proposer une solution d'hébergement provisoire en Île-de-France, adaptée à sa situation personnelle, et va pouvoir bénéficier d'un diagnostic social, sanitaire et administratif.

Depuis le début du confinement, **4** opérations de mise à l'abri (dans les secteurs d'Aubervilliers, canal de l'Ourq et de la Villette, quai de la Loire) ont permis à **1100 personnes** en situation de rue de bénéficier d'un hébergement d'urgence ainsi que d'un accompagnement social et sanitaire. Leur accueil est **inconditionnel, basé sur le volontariat des personnes**. La situation administrative de ces personnes est actuellement examinée.

L'enjeu de l'Etat en Île-de-France est de mettre à l'abri dès que possible les personnes en situation de rue. C'est pourquoi des maraudes doublées de mises à l'abri ont lieu régulièrement depuis 2018, et ont été particulièrement renforcées durant la crise sanitaire actuelle.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 – pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 @Prefet75_IDF